

PROGRAMME DE TRAVAUX 2022

I FAUCARDAGE MECANIQUE

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
Ruisseau de Goncelin (aval SNCF)	P	9,50	350	3 325
Ruisseau de Goncelin (amont SNCF/Plateforme)	P	9,50	100	2 950
Ruisseau de Tencin, rive droite	P	4,10	400	1 640
Ruisseau de la Taillat	P	8,00	360	2 880
Ruisseau de Villard Bozon	P	12,20	935	11 407
Ruisseau de Villard Noir	P	6,50	150	975
Ruisseau du Villard (EDF) x 2	P	4,00	410	1 640
Canal du Haut Tencin	P	9,50	1 100	10 450
Canal d'assainissement des plaines du Cheylas et Goncelin	P	8,40	2 700	22 680
Canal du Renevier (Piste cyclable RG/RD)	P	13,50	1 850	24 975
Canal du Renevier (Amont)	P	7,00	1 250	8 750
Fossé du Village de Tencin	S	2,15	320	688
Ruisseau du Village de Tencin	P	4,10	550	2 255
Fossé de la Petite Taillat n° 1 et 2	S	2,70	600	1 620
Fossé du Bacon	S	9,00	300	2 700
Fossé des Merciers	S	5,20	350	1 820
Fossé de la Gorge Michaud	S	4,65	550	2 558
Fossé du Rigard Casset	S	4,50	620	2 790
Fossé du Tripatat n° 1	S	6,25	200	1 250
Ruisseau du Rôti	P	2,50	200	500
Fossé de l'Illon	S	4,00	250	1 000
Fossé des Marais	S	6,00	775	4 650
Canal latéral à la voie SNCF	P	6,00	775	4 650
Fossé du Verney	S	3,50	270	945
Ruisseau du Cheylas	P	3,35	120	402
Canal du Coisetan (amont SNCF) plats RG	P	5,00	800	4 000
Canal du Coisetan (amont SNCF)	P	9,00	1 000	9 000

TOTAL AS TOUTES SAISONS en hectares
13,55 ha x 590 € x 20 % =

135 450 m2
9 593 €

2°) Faucardage mécanique après ramassage des récoltes

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
Fossé du Buchillot n° 2	S	5,00	340	1 700
Fossé du Buchillot n° 1	S	6,70	205	1 374
Fossé pied de route D 523	S	2,60	310	806
Ruisseau du Villard	P	10,35	90	932
Fossé du Rigard Casset	S	6,00	50	300
Fossé des Glières	S	5,60	440	2 464
Ruisseau du Rôti	P	5,90	120	708
Fossé des Marais de Goncelin	S	6,80	750	5 100
Canal d'assainissement des plaines du Cheylas et Goncelin	P	6,50	4 010	26 065
Fossé du Grand Bacon (aval)	S	8,00	440	3 520
Fossé du Grand Bacon (amont)	S	7,90	600	4 740
Canal du Haut Tencin	P	7,20	180	1 296
Ruisseau de la Taillat	P	4,50	290	1 305
Ruisseau du Village de Tencin	P	6,20	370	2 294
Ruisseau de Tripatat n° 1	S	4,50	300	1 350
Fossé de Tripatat n° 2	S	3,30	205	677
Canal du Renevier (Aval Carailou)	P	7,00	160	1 120
Canal du Renevier (Amont Villard Noir)	P	13,80	150	2 070
Ruisseau du Maupas	P	12,00	50	600
Canal latéral à la voie SNCF	P	8,00	1 010	8 080
Canal du Coisetan (amont SNCF) berges+plats	P	9,00	800	5 600
Canal du Coisetan (aval SNCF) RG	P	6,00	450	2 700

2° passage en zone urbaine

Ruisseau de Villard Bozon secteur ZI	P	12,00	400	4 800
Ruisseau de Goncelin (secteur amont + plateforme)	P	29,50	100	2 950

TOTAL AS HORS CULTURE en hectares

82 550

8,25 ha x 590 € x 20 % =

58 445 €

SURFACE TOTALE TRAITEE en m2

218 000 m²

TOTAL FAUCARDAGE 21,80 ha x 580 € x 20 % =

15 434 €

II TRAVAUX MANUELS - ENTRETIEN DE LA VEGETATION

2.1 TRAVAUX A REALISER PAR UNE ENTREPRISE D'INSERTION

1) Toutes communes :

Interventions diverses, enlèvement des branches et embâcles du lit du canal de Haut Tencin, canal d'assainissement secteurs boisés Goncelin/Le Cheylas, Ruisseau de Villard Noir (aval plage)

(Nettoyage, débroussaillage, fossé du Grand Bacon, canal de Renevier/abords SNCF....)

6 journées de travail

525 € x 6 jours =

3 150 €

2) Goncelin

Canal des Marais : Resuivre canal pour enlèvement arbres tombés/penchés

3 journées de travaux : 525 € X 3 jours (report 2021)

1 575 €

2.2 TRAVAUX A REALISER PAR UNE ENTREPRISE SPECIALISEE

Commune de Pontcharra

Plage des Gayets

Nettoyage/Débroussaillage de l'intérieur des talus de la plage y compris canal de Renevier en rive droite/abords SNCF

1 forfait 4 journée de travaux TTC

4 330 €

Canal du Coisetan

Débroussaillage manuel sélectif/nettoyage des berges depuis le pont des Marais jusqu'à l'Isère en aval soit un linéaire de 1 700 m avec broyage des rémanents de coupe sur place

Prévoir 1 passage avec un marché sur 4 années

1 forfait : 4 jours de travail TTC par an

4 330 €

TOTAL TRAVAUX MANUELS

13 385 €

III CURAGES

Commune du Cheylas

Ruisseau du Villar : Curage des atterrissements au droit des ouvrages sur le secteur urbain avec évacuation et curage localisé en amont de la RD 523
400 ml X 2,50 € ml/moyenne x 20 % =

1 680 €

Commune de Pontcharra

Canal du Renevier : Curage des atterrissements localisés sur le secteur en aval des Gayets (jardins) avec dépose sur place (sous réserve d'autorisation DDT)
1 forfait TTC

1 220 €

Commune de Goncelin/Tencin

Fossé du Grand Bacon

Secteur dernière ZA : curage (à confirmer après nettoyage/débroussaillage)
à réaliser avec une mini-pelle : 1 forfait (report 2021)

1 320 €

Fossés secteur la Taillat

Curage du fossé à raison de 0,15 m³/m à curer et à déposer ou évacuer
530 ml x 2,5 €/ml moyenne x 20 % =

1 590 €

Ruisseau du Villard Bozon

Enlèvement des atterrissements aux abords des ouvrages
3 unités avec évacuation

1 220 €

TOTAL CURAGES

7 030 €

IV TRAVAUX DIVERS

Commune de Pontcharra / Le Cheylas

Reconduction d'un marché pluriannuel pour l'entretien et la maintenance des vannes existantes sur le canal de Renevier : 1 forfait estimatif TTC

2 508 €

Canal du Renevier

Confortement localisé des talus et du chemin de servitude de la berge rive gauche du canal au droit de Lidl : 1 forfait TTC

2 970 €

Commune de Goncelin

Canal d'assainissement des plaines

Aménagement de la servitude de passage rive gauche du canal derrière
chez Sorrel à Goncelin

1 forfait TTC 1 pelle 1 journée

870 €

Toutes communes

• Travaux d'élagage par lamier et broyeur à bois sur le réseau syndical
(servitudes de passage et berges opposées) y compris broyage des rémanents
2 journées d'engins

2 760 €

• Travaux d'entretien pour l'éradication de la renouée du Japon (3 passages/an)
Merdaret, Ruisseau de Goncelin : entretien manuel sélectif berge rive droite
dans le cadre des mesures compensatoires
1 forfait TTC/ passage si 3 passages

1 725 €

TOTAL TRAVAUX DIVERS

10 833 €

IV FOND D'INTERVENTION D'URGENCE

Location en régie d'engin type pelle mécanique
3 jours x 725 € x 20 % TVA

2 610 €

Location en régie de main d'œuvre équipée de tronçonneuse :
6 jours x 280 € x 20 % TVA =

2 016 €

TOTAL FOND D'INTERVENTION D'URGENCE

4 626 €

RECAPITULATIF PROGRAMME DE TRAVAUX 2022

Faucardage mécanique	15 434 €
Entretien manuel de la végétation	13 385 €
Curages	7 030 €
Travaux divers	10 833 €
Fond d'intervention d'urgence	4 626 €
TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX 2022	51 308 €

Dressé par le surveillant de travaux,

Vu et vérifié par le Président,

Lionel GIBRAT

Michel COUTURIER